



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

concernant la dénomination d'une artère à
Châtelaine.

du 25 février 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête adressée au Département des travaux publics par l'Association des intérêts de Châtelaine-Afre-Bei-ESSERT, en date du 1er février 1958, demandant de donner le nom d'avenue de Châtelaine à la traversée de la localité comprise entre l'avenue Edmond Vaucher et le Pont de l'Ecu, dénommée actuellement rue de Châtelaine;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la commune de Vernier, en date du 14 février 1958;

étant donné que le tronçon compris entre la route des Franchises et l'avenue Edmond Vaucher (sur le territoire de la ville) est déjà dénommé avenue de Châtelaine);

sur la proposition du Département des travaux publics,

ARRÊTÉ :

Il est donné également le nom d'avenue de Châtelaine à l'artère traversant le village de Châtelaine connue jusqu'ici sous le nom de rue de Châtelaine.

Cette appellation entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combel

*voir 12.17.34 (rue)
à la hogue*